



## **COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 27 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 23 mai 2016), s'est réuni en mairie, sous la présidence de Gilbert HIGNET, Adjoint au Maire.

**PRESENTS** : MM. HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, LEFEUVRE, DE SALLIER, DENIEL, PELLE, CARIOU, HELO, COLLIN, LERAY.

**ABSENTS EXCUSES** : José MERCIER (procuration à Gilbert HIGNET), Marina RUE (procuration à Julie CARIOU), Françoise AUBAUD.

**Nombre de présents** : 11.

**Secrétaire** : Géraldine PELLE.

**Délibération N° 2016.05.04**

### **REAMENAGEMENT EMPRUNT ECOLE 2006**

La Commune de BOVEL avait contracté en 2006 un emprunt d'un montant de 160 000 €, pour une durée de 30 ans et au taux fixe de 4.10 %, auprès du Crédit Agricole, pour les travaux d'agrandissement de l'école. Le capital restant à rembourser à ce jour est de 127 436 €.92 € sur 20 ans.

Le réaménagement de l'emprunt été demandé au Crédit Agricole qui nous a proposé diverses solutions :

- 1) Réaménagement par baisse du taux fixe à 3.10 %. Cette diminution est insuffisante au vu des taux actuels.
- 2) Remboursement anticipé total de l'emprunt. L'indemnité financière à payer est de 44 847 €. Cette solution n'a aucun intérêt pour notre collectivité.
- 3) Réaménagement de l'emprunt avec diminution de la durée de remboursement à 10 ans ou 12 ans au lieu de 20 ans. Le taux serait de 2.81 %. L'économie réalisée est intéressante.

Considérant que le montant de l'économie réalisée déduction faite des frais de dossier serait de 36 243.76 €, pour une durée de remboursement de 12 ans,  
Considérant que ce réaménagement engendrerait une augmentation de l'échéance trimestrielle de 813.52 € et que ceci est raisonnable pour le budget communal,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte le réaménagement de l'emprunt N° 70003297509 selon les conditions suivantes :

Capital restant dû €	127436,92	
Durée de remboursement	12 ans	
Taux fixe	2,81%	
Echéance trimestrielle €	3 136,89	
Frais de dossier	1 378 €	

- Accepte de régler les frais de dossier.
- Décide de prévoir les crédits au budget lors de la prochaine décision modificative du budget.
- Autorise le Maire à signer tous documents concernant ce réaménagement.

**Délibération N° 2016.05.05**

**ACHAT DEBROUSSAILLEUSE ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (DM1)**

Afin de faciliter le travail des agents des services techniques, il est proposé d'acquérir une débroussailleuse et un coupe-bordure pour les services techniques.

Plusieurs devis sont présentés.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- D'acheter une débroussailleuse STIHL FS410 et un coupe-bordure STIHL FS50.
- De prévoir les crédits au budget par décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1/2016						
<u>Section d'investissement</u>			Montant €			
Dépenses	Opération 82016	Compte 2158 Achat de matériel	1 030			
Recettes		Compte 021 -Virement de la section de fonctionnement	1 030			
<u>Section de fonctionnement</u>						
Dépenses		Compte 615221 - entretien de bâtiments	- 1 030			
		Compte 023- virement à la section d'investissement	1 030			

Délibération N° 2016.05.06

### **AMENAGEMENT DU CIMETIERE – REPARATION DU CHRIST DE LA CROIX**

La croix en bois du cimetière est en cours de rénovation. Le Christ nécessite une réparation. Des crédits avaient été inscrits au budget en prévision.

Un artisan propose de le réparer pour 480 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,** accepte la réfection du Christ.

Délibération N° 2016.05.07

### **REVENTE FOURGON SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal est informé de l'achat d'un nouveau fourgon RENAULT MASTER pour les services techniques, par décision du Maire N° 2016.07. Le prix d'achat est de 6 885 € TTC.

Un habitant de BOVEL a proposé d'acheter l'ancien fourgon.

Considérant que le fourgon est en très mauvais état et la multitude de défauts constatés sur le procès-verbal de contrôle technique, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de vendre en l'état le fourgon CITROEN, au prix de 200 €, à M. Yvan BAZIN.

**DEMANDE AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a pris la décision d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à BOVEL et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à BOVEL ou ailleurs.

98 élèves résidant à BOVEL en septembre 2015, sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016. Un état de l'Académie de Rennes en date du 24/09/2015 précise que sur ces 98 élèves résidant à BOVEL,

- 82 sont scolarisés à l'école publique de BOVEL,
- 1 à l'école publique de BAULON
- 1 à l'école publique de MAURE DE BRETAGNE
- 1 à l'école publique de REDON
- 1 à RENNES
- 10 à l'école privée de BAULON
- 1 à l'école privée de BRUZ
- 1 dans une école privée de RENNES.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25 € par élève résidant à BOVEL et scolarisé en école primaire engagée dans la réforme auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, soit :

- 2050 € pour BOVEL
- 275 € pour BAULON
- 25 € pour MAURE DE BRETAGNE
- 25 € pour REDON
- 25 € pour BRUZ
- 50 € pour RENNES.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une aide de 2050 € pour la Commune de BOVEL ainsi que pour les communes scolarisant des enfants de BOVEL selon la répartition ci-dessus, au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Affiché le 31 MAI 2016

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint Délégué,

Gilbert HIGNET.